

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

numéro spécial du 26 septembre 2008

Sommaire

Sommaire	1
<i>1. Préfecture</i>	2
1.1. -	2
• Arrêté portant ouverture, au titre de l'année 2008, d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité "hébergement et restauration"	2

1. Préfecture

1.1. -

Arrêté portant ouverture, au titre de l'année 2008, d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité "hébergement et restauration"

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant t droits et obligations des fonctionnaires ;

VU loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 11 août 2008 autorisant, au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer (services déconcentrés : préfectures) (femmes et hommes) ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la NIEVRE,

ARRETE

Article 1^{er} : Un recrutement sans concours de quatre adjoints techniques de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer, est ouvert, au titre de l'année 2008, dans le département de la NIEVRE.

Article 2 : Le recrutement interviendra à compter du **01/11/2008**.

Les postes à pourvoir sont :

- 1 poste à la Préfecture de Nevers
- 1 poste à la sous-préfecture de Château-Chinon
- 1 poste à la sous-préfecture de Clamecy
- 1 poste à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire

Article 3 – Le recrutement est ouvert aux candidats sans condition de diplôme.

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissants des états membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, jouir de leurs droits civiques, avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions, être en situation régulière au regard du code du service national, et être physiquement apte à l'exercice des fonctions.

Les ressortissants ci-dessus mentionnés peuvent être candidats aux emplois proposés puisqu'il s'agit d'attributions séparables de l'exercice de prérogatives de puissance publique.

Article 4 : Le dossier de candidature devra être adressé, uniquement par courrier, **jusqu'au 13 octobre 2008, le cachet de la poste faisant foi**, à :

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Bureau des Ressources Humaines
40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 24 SEPTEMBRE 2008

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Signé :Michel PAILLISSÉ

"Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28 novembre 1983, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification."